

ASSEMBLÉE DU 2014-08-05

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 5 août 2014, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Charlotte Thibault, maire suppléante, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame Charlotte Thibault, maire suppléante, Mesdames les conseillères; Francine Fortin et Estelle Labelle, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de la maire suppléante, est également présent, M^e John-David McFaul, greffier.

Est absent: Robert Coulombe, maire

RÉSOLUTION NO 2014-08-151 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en retirant les items suivants :

- 5.1 Pour adopter le règlement no 946 intitulé : « Règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec »
- 5.2 Pour adopter le règlement no 947 intitulé : « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec »
- 5.3 Pour adopter le règlement no 948 intitulé : « Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec »
- 5.4 Pour adopter le règlement no 949 intitulé : « Règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec »
- 5.5 Pour adopter le règlement no 950 intitulé : « Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec »
- 5.6 Pour adopter le règlement no 951 intitulé : « Règlement concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec »

ASSEMBLÉE DU 2014-08-05

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-08-152 Adoption du procès-verbal du 21 juillet 2014.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 juillet 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

M. Pierre Myre,

M. Myre mentionne qu'il a de la difficulté à se faire délivrer un permis pour placer de la terre sur son terrain. Il se dit surpris que d'abord le permis soit accepté par le service d'urbanisme et qu'ensuite, lorsqu'il a pris des démarches pour effectuer la livraison de terre, il soit informé cet après-midi que le permis lui est refusé. M. Myre demande d'avoir son permis.

Madame Thibault, maire suppléante, lui répond qu'elle trouve ça dommage que M. Myre est dans une telle situation. Considérant qu'elle vient juste d'être informée de cette situation, elle croit qu'elle n'a pas toutes les informations nécessaires sur l'octroi du permis en ce moment pour prendre une décision. La maire suppléante mentionne qu'il sera contacté prochainement afin de trouver une solution.

RÉSOLUTION NO 2014-08-153 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h10.

ADOPTÉE

Charlotte Thibault, maire suppléante

M^e John-David McFaul, greffier